

NOUVELLES

CSN

Numéro 355

12 février
1993



La manif contre le chômage

Du jamais vu!

Page 7

Un dossier chaud: la formation

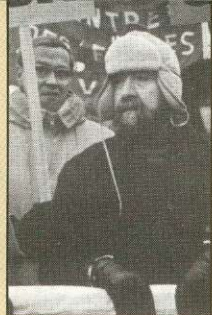
Page 3





3

**Un dossier
chaud:
la formation**



7

Du jamais vu!



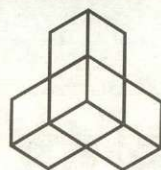
11

**«Comme
dans le temps
des soeurs»**



12

**Le dossier noir
de Notre-Dame**



BÂTIRENTE

13

**Bâtirente: un
outil syndical
sans pareil**

Numéro

355

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction:

514-598-2159

Distribution:

514-598-2233

Numéro central:

598-2121

De plus en plus, la question de la formation des salariés prend une importance croissante et devient un enjeu majeur des négociations collectives. Quatre exemples d'actualité parmi nos syndicats.

50,000 personnes dans la rue par un froid sibérien pour manifester leur désapprobation et leur colère face à un projet de loi inique et anti-social, c'est un événement dont le gouvernement, s'il est le moindrement à l'écoute, devrait tenir compte.

Jacqueline Vérité-Legua, secrétaire médicale à l'hôpital Sainte-Justine, raconte les effets des coupures de postes dans les services de santé sur son travail quotidien.

Très sombre bilan que celui des relations de travail, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. La situation est devenue à ce point insupportable que l'exécutif syndical a démissionné en bloc dans l'espoir de «secouer les troupes.»

«On obtient plus de Bâtirente que de toute autre institution financière, dit Marc Laviolette du syndicat d'Expro. *Essaie d'enlever Bâtirente aux gars, ils n'accepteront jamais!*»

**LA SALADE DE BERTIN NADEAU,
LES «RECETTES» DE PROVIGO!**

**FINALEMENT,
MOI AUSSI,
J'AI FAIT MON
MAGASINAGE
AUX ÉTATS!**



Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

**Conception
graphique**

Jean Gladu

**Mise en page
électronique**

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographe

Alain Chagnon
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs
et travailleuses
syndiqués CSN
de L'Imprimerie
L'Éclaireur
de Beauceville

Les syndicats
ont l'autorisation
(et notre
encouragement)
de reproduire
le contenu
de
NOUVELLESCSN
dans
leur journal.

Un dossier chaud: la formation

Par Luc Latraverse

De plus en plus, la question de la formation des salarié-es prend une importance croissante et devient un enjeu majeur des négociations collectives, dans plusieurs secteurs. À preuve: la grève que mènent les employées de la Caisse populaire de Hauterive sur cette question et les nombreux programmes de formation qu'ont négociés des syndicats de l'alimentation, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les employé-es municipaux de Pointe-Claire, ou les syndiqué-es des Papiers fins Perkins, à Laval.

Cette préoccupation grandissante pour un sujet qui fait encore relativement peu partie de la grande majorité des conventions collectives au Canada et au Québec, traduit une nouvelle approche syndicale face aux changements de toutes sortes qui s'opèrent dans les milieux de travail. En même temps, la rapidité de ces changements risque de creuser

davantage l'écart entre les personnes de niveaux de formation différents. Une étude récente menée par le Service de la recherche de la CSN relevait que près de la moitié des membres éprouvent à un degré plus ou moins important des problèmes fonctionnels reliés à l'analphabétisme. Dans un monde où les communications constituent un élément important de l'activité de travail et de son apprentissage, les écarts entre les personnes qui sont moins scolarisées et celles qui sortent des institutions d'enseignement tendent à s'élargir de plus en plus. Les employeurs sont souvent tentés de préférer ces dernières aux autres parce qu'elles leur semblent plus aptes à se qualifier et parce qu'elles coûtent généralement moins cher, n'ayant pas d'ancienneté.

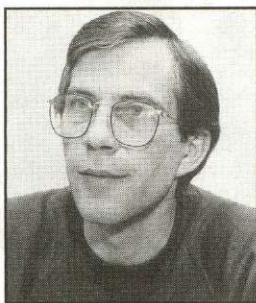
Nouvelles CSN vous présente quelques syndicats où la question de la formation a pris une importance capitale.

P a p i e r s P f i n s P e r k i n s

Le syndicat prend les devants; la productivité augmente de 16%

Nous arrivons à l'usine de Perkins, à Laval, en pleine session de formation. C'est une session qui vise à former du personnel pour opérer une nouvelle machine qui imprime des serviettes de table en papier.

Elle comprend 40 heures de formation théorique, 40 heures de formation pratique en salle et 80 heures d'entraînement sur la



Daniel Maillard

machine elle-même. Pour en arriver là, le syndicat a parcouru un grand chemin, comme l'explique Daniel Maillard, res-

ponsable du dossier: «Après 13 semaines de lock-out, en 1987, le climat de travail était très malsain. L'employeur a donc embauché une firme externe pour étudier la situation. Cette étude conclut que ce sont les rela-

tions de travail qui constituent le problème majeur de l'entreprise. Le syndicat a donc décidé de prendre les devants en faisant de la formation sa priorité, car l'usine ne produisait qu'à la moitié de sa capacité, et à perte.»

Contrôle du syndicat

«Dans un premier temps, poursuit-il, nous avons formé un comité paritaire de formation et les membres de ce comité ont suivi un apprentissage au cégep André-Laurendeau. Puis, nous avons élaboré les sessions de formation. Cela devenait crucial parce que cette formation en flexographie, une technique d'impression sur presse rotative utilisant de l'encre à l'eau, ne se donne pas à l'extérieur. De plus, le départ de personnes d'expérience qui jouaient un rôle clé dans la production nécessitait la formation de plus jeunes qui, au départ, craignaient de s'aventurer sur ces machines plus complexes. Quand la compagnie a acheté la nouvelle machine de 1.5 million de dollars, une presse toute informatisée, ça a pris deux ans avant que quelqu'un postule pour l'opérer. Il y avait toutes sortes de problèmes car elle était mal ajustée et cela décourageait les personnes qui tentaient de se familiariser avec ce nouvel équipement.»

Pas de formation pointue

Daniel Maillard précise que le comité de formation n'a pas voulu faire un programme de formation pointue, qui ne viserait qu'à apprendre la technique ou l'opération de telle ou telle machine. «On a élaboré 12 créneaux de formation et ils contiennent des notions sur

la situation de notre secteur industriel et de notre propre entreprise sur le marché, de la concurrence, de la situation financière de l'entreprise. À ce niveau, nous

avons reçu beaucoup d'aide de la CSN.»

Depuis janvier 1992, 60% des travailleuses et des travailleurs de la production ont suivi le programme de for-

mation et les sessions, payées par l'employeur sur les lieux et sur le temps de travail, se poursuivent. Résultat déjà encourageant, la productivité a augmenté de 16%.



Ça a pris deux ans avant que quelqu'un postule pour opérer cette machine.



Des travailleurs de Perkins en pleine session de formation.

C'est l'enjeu majeur de la grève!

Les employées de la Caisse populaire de Haute-ri ve, sur la Côte-Nord, sont en grève depuis plus de quatre mois. L'enjeu majeur de leur lutte: obtenir un programme de formation à des conditions satisfaisantes. Comme le rappelle la présidente du syndicat, Suzanne Normand,



Suzanne Normand

leur nouveau patron a modifié les règles du jeu pour l'obtention des postes, ce qui enlevait toute chance d'avancement aux caissières. Dans ce genre d'établissement, plusieurs secteurs ou départements exigent des qualifications et

des compétences différentes. Il y a le courant, c'est-à-dire le comptoir et les caisses; l'administration proprement dite de la caisse; et les secteurs conseils aux particuliers et aux entreprises.

«En mars 1992, à la faveur d'un vide juridique à la fin de la convention, l'employeur en a profité pour embaucher des personnes de l'extérieur, raconte Suzanne Normand. C'est ce qui a mis le feu aux poudres. On a alors axé notre négociation sur la question de la formation pour que les personnes de la place qui travaillent à la caisse puissent obtenir celle qui est nécessaire pour répondre aux exigences de postes plus qualifiés.»

Une région spéciale

La situation de Baie-Comeau présente des particularités qui ne se voient pas partout ailleurs en province. Par exemple: on n'y trouve qu'un seul cégep et cela rend plus difficile de compléter un DEC en complétabilité parce que le manque d'inscriptions dans un cours ou l'autre fait sou-

vent en sorte qu'il est annulé. Conséquence: on peut prendre quatre, cinq ou même six ans pour terminer sa scolarité. Quand l'employeur embauche des personnes de l'extérieur, elles ne connaissent pas la clientèle et dans la majorité des cas, elles ne restent qu'un an ou deux, le temps d'acquiescer de l'expérience, et s'en vont ensuite travailler ailleurs. Tout est toujours à recommencer et la clientèle n'aura pas un bon service.

Une négociation ardue

Une entente de principe a été acceptée par l'assemblée générale du syndicat le 5 octobre. Elle comportait des concessions sur la question du remplacement des postes mais les employées l'ont entérinée quand même parce qu'elles obtenaient en retour un programme de formation acceptable. Le lendemain, l'employeur décidait de revenir sur le contenu. C'est alors que les employées ont décidé de faire une journée d'étude. L'employeur a décrété un lock-out en exigeant le re-

tour au travail la semaine suivante. Riposte du syndicat: vote de grève. Depuis, la conciliation a permis de progresser dans le dossier de la formation, mais il n'y a pas de règlement parce que les conditions posées pour les affichages de postes comportent trop d'évaluations arbitraires et à la pièce qui permettraient à l'employeur de choisir la personne qu'il veut pour le poste.

Un programme de formation de 24 mois

«Nous avons opté pour un programme de formation de 24 mois comprenant 405 heures de cours qui se donneront au cégep le soir et les fins de semaine. Si nous avons choisi cette formule, c'est pour que la formation puisse être accessible à toutes les employées, précise Suzanne Normand. Il s'agit d'une attestation d'études collégiales Desjardins, un programme mis sur pied il y a trois ans par le mouvement Desjardins. Nous sommes déterminés à obtenir un bon règlement», conclut-elle.



Pour éliminer l'arbitraire

Pour les cols bleus de la municipalité de Pointe-Claire, le point tournant qui les a incités à se pencher prioritairement sur la question de la formation, c'est lorsque l'employeur a fait preuve de favoritisme dans le cas de cinq personnes. «Les promotions étaient personnalisées, explique André Pratte, vice-président du syndicat et responsable du dossier. Un premier programme de formation avait été élaboré dans l'ancienne convention, avec la collaboration d'une commission scolaire. Maintenant, la formation pour devenir chauffeur ou opérateur se donne par des écoles spécialisées comme celle des routiers, par exemple.»



André Pratte

Promotions et polyvalence

Il y a maintenant une vingtaine d'employé-es qui sont qualifiés pour faire du travail sur une autre ma-

chine. La formation est importante pour les journaliers qui veulent postuler un emploi plus qualifié, plus spécialisé. En même temps, il y a des changements et de nouvelles machines qui sont introduites. «Pour suivre les cours, l'ancienneté est respectée. C'est un progrès, mais cela ne règle pas tout car quand tu as suivi un cours, ça ne veut pas automatiquement dire que tu vas être affecté à une machine et que tu vas sortir.»



Robert Benoît est un des employés de Pointe-Claire qui a complété une formation d'opérateur. On le voit ici sur une chargeuse.

Dans l'alimentation: 400 inscriptions

Les employé-es de 24 supermarchés du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont inscrit eux aussi la formation dans leurs priorités de négociation. La raison, c'est que les employeurs leur refusaient d'obtenir un emploi dans un autre département, pour augmenter leurs heures de travail, sous prétexte qu'ils n'étaient pas qualifiés. Jusqu'à maintenant, les négociations qui se sont soldées par un règlement prévoient des dispositions sur la formation au travail et des co-

mités ont été institués pour veiller aux besoins de formation et aux contenus des programmes. En outre, le regroupement des 24 syndicats, avec la collaboration de la Fédération du commerce, la CSN et la Commission de formation professionnelle, a élaboré un programme de cours spécialement adaptés à leurs besoins, en boucherie, en mise en marché et en connaissances générales. Il y a eu 400 inscriptions sur une possibilité d'environ 1,200

personnes, ce qui a démontré le sérieux de cette question pour les travailleuses et les travailleurs de ce secteur.



1992-1993
PROGRAMME
DE FORMATION
DESTINÉ
AUX EMPLOYÉ(ES) DU
SECTEUR COMMERCE

AIMERIEZ-VOUS AUGMENTER
VOS HEURES DE TRAVAIL ?

Si oui, la formation professionnelle
peut vous aider.

Du jamais vu!

Par Michel Rioux

Emmitoufflé dans ses vêtements d'hiver qui le mettaient à l'abri des morsures d'un froid bloquant à -25° les thermomètres, le petit bonhomme demande à quelqu'un qui l'accompagnait: «C'est quoi un chômeur?» Et ce dernier de répondre: «C'est quelqu'un qui a pas de job, qui en voudrait bien une mais à qui personne n'en donne.»

50,000 personnes, comme ce petit bonhomme, sont descendues dans les rues de Montréal ce 7 février, à l'appel des trois grandes centrales syndicales, pour forcer le gouvernement fédéral à renoncer à son projet de loi C-105. Un projet de loi décrié dans plusieurs milieux, et pas seulement syndicaux, parce qu'il visiblement porteur d'injustice et de misère.

Mais comme si elles s'étaient fait un point d'honneur de braver une température dont on



n'avait pas vu l'équivalent depuis... 1876, ces 50,000 personnes n'en ont pas moins manifesté dans une bonne humeur certaine, laissant en partage aux politiciens conservateurs la hargne et le mépris.

Plusieurs députés fédéraux et québécois avaient tenu à en être, comme aussi le maire Jean Doré, le président de la SSJB de Montréal, Jean Dorion, le porte-parole du MQF, Guy Bouthillier, élargissant de la sorte le front de la résistance à cette entreprise dirigée contre les personnes les moins bien nanties de la société.

Initiative à souligner, la STCUM avait mis à la disposition des manifestants des autobus qui faisaient la navette entre différents points de la ville et le Parc Lafontaine, lieu du rassemblement. Plusieurs dizaines d'autobus avaient été nolisés pour transporter les manifestants de plusieurs régions.

Au métro Papineau, vers 12 h 30, je monte dans un autobus; il reste un siège libre, au fond.



Je m'y rends. On a la quarantaine et plus, dans cet autobus. Du monde ordinaire, visiblement. Du monde du bas de la ville, là où les niveaux de chômage sont à peu près impossibles à calculer. L'autobus allait se mettre en branle dans ce silence un peu lourd quand une vingtaine de gars et de filles arrivent en courant et montent dans l'allée centrale. L'un d'eux dit à celui qui porte la banderolle: «On a des slogans contre Ryan?» L'autre lui répond: «Aujourd'hui, c'est contre Valcourt qu'on va manifester. C'est lui qui s'en prend aux chômeurs.» Et le premier de répliquer: «Ça fait rien. Si on a une chance de parler de Ryan, on la manquera pas.»

Et la rivière de pancartes multicolores, après s'être fait un chemin pendant un temps sur Sherbrooke, s'est par la suite engouffrée sur Saint-Denis pour bifurquer vers l'ouest finalement, sur René-Lévesque, où se dressait l'estrade sur laquelle ont pris place les principaux porte-parole.

Un homme est allé chercher l'admiration de la foule: le chanteur-compositeur Steve «Cassonnade» Faulkner, chargé, selon l'expression consacrée, de «réchauffer» les manifestants



avec son piano. Mais le piano, ça ne se joue pas avec des mitaines! Et les notes de sa chanson *Cajuns de l'an 2000*, fendant l'air glacial, n'en semaient pas moins le feu dans les coeurs présents.

Le président du Mouvement Action-Chômage, Gaétan Guérard, a dit voir dans ce projet de loi une conséquence du libre-échange, une harmonisation à la baisse de nos programmes sociaux, alors que la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Céline Signori, fustigeait cette politique conservatrice dont les conséquences seraient particulièrement dramatiques pour les femmes.

Lorraine Pagé affirmait quant à elle que ce qui coûte cher à la société, ce n'est pas l'assurance-chômage mais bien le chômage, et Fernand Daoust fustigeait ce «*gouvernement de saltimbanques.*»

Gérald Larose, de son côté, s'en prenait directement au ministre: «*M. Valcourt, nous entendez vous? On est 50,000 à -25°. Si vous adoptez cette loi, c'est votre tombe et ce sont les travailleuses et les travailleurs du Québec qui vont la mettre en terre.*»

Interrogé le soir même par Bernard Derome, le ministre Valcourt, manifestement, n'avait rien entendu. ■



Pendant qu'au Canada anglais, aussi bien dans les milieux politiques que syndicaux, on s'interroge sur ce qui se passe au Québec pour que la «solidarité sociale», selon l'expression utilisée par l'animateur Joël Le Bigot, s'exerce au point de faire descendre 50,000 personnes dans les rues de Montréal à la défense des chômeurs et des chômeuses, les organisations syndicales entendent garder active la mobilisation contre le projet de loi C-105.

Dans les prochains jours, tous les députés fédéraux

Il faut maintenir la pression sur Ottawa

seront à nouveau visités, dans toutes les régions du Québec. Plusieurs députés avaient admis qu'une première visite les avait amenés à réfléchir à la portée de ce projet, mais dans une perspective un peu différente de celle présentée par le ministre Bernard Valcourt.

C'est d'ailleurs un appel solennel au sens civique et démocratique des élus fédéraux qu'a lancé Gérald

Larose dans une entrevue à *Nouvelles CSN*.

«*C'est impensable de toujours transformer ce pays en s'en prenant aux moins bien nantis, a-t-il dit. Il y a beaucoup plus de travailleurs et de travailleuses que de présidents de compagnies qui leur ont confié des mandats. Nous allons nous charger de le leur rappeler concrètement.*»

Des engagements écrits seront demandés aux dépu-

tés, apprend-on, pour qu'ils s'engagent personnellement. D'ailleurs, s'ils ouvrent les yeux, il ne leur sera pas difficile de constater qu'il y va de leur intérêt de s'occuper de ces électrices et électeurs dont le nombre ne cesse de croître.

Soulignons enfin que des manifestations se sont aussi tenues dans les régions: 100 personnes à Chibougamau, 150 à Roberval, 1500 à Chicoutimi — par -40° à chaque endroit — 600 à Rouyn, 100 à Chandler. Une manifestation se tient à Sept-Iles le 19 février. **M.R.**

«Comme dans le temps des soeurs»

Par Lucie Laurin

À l'âge de 14 ans, Jacqueline Vérité-Legua faillit provoquer une émeute chez les religieuses de son école lorsqu'elle se présenta vêtue d'une robe sans manches.

C'était en 1959, et Jacqueline venait de débarquer de France. Trois ans plus tard, elle décrochait son premier emploi, à l'hôpital Sainte-Justine, où sévissaient aussi des religieuses.

Aujourd'hui, après 31 années de travail dans ces lieux, Jacqueline Vérité-Legua croit parfois sentir des relents du climat d'autoritarisme et de mépris qui caractérisait jadis les institutions dirigées par ces "saintes femmes".

Elle se souvient encore de ses premières années à Sainte-Justine comme secrétaire aux archives médicales. *«Un vrai monastère! commente-t-elle. Il n'y avait pas de syndicat, dans ce temps-là. L'une d'entre nous a été congédiée pour insubordination,*

une autre parce qu'elle s'était maquillée.»

Malgré tout, son travail la passionnait. Elle oeuvra tour à tour au médico-social, au laboratoire, aux soins à domicile et en psychiatrie. Peu à peu, avec la syndicalisation dans le secteur public, ses conditions de travail s'améliorèrent considérablement. Toujours désireuse de parfaire ses connaissances, elle s'inscrivit à différents cours du soir: espagnol, mathématiques, gestion de la santé, informatique, etc. Jacqueline était heureuse.

Jusqu'à ce que les coupures incessantes dans le secteur de la santé finissent par se traduire en modifications dans les conditions de travail et en un durcissement des autorités pour les imposer. Pour avoir osé dire ses vérités à une supérieure, Jacqueline Vérité-Legua a subi un harcèlement dont les conséquences durent encore après un an, tandis qu'une de ses collègues, malade, fait l'objet de pressions visant à la faire démissionner.

De l'équipe au "pool"

Ça s'est passé en novembre 1992. *«Auparavant, je travaillais au sein d'une équipe formée de deux psychiatres, une orthophoniste, une psychologue, une travailleuse sociale et jusqu'à cinq infirmières, explique-t-elle. Et il y avait une autre équipe pour les soins le soir, formée de quatre professionnels. Je connaissais les membres de l'équipe, leurs besoins, leurs dossiers. En arrivant le matin, j'organisais ma journée, je gérais moi-même mon travail.»*

Un comité de gestion constitué de médecins a décidé que les choses se passeraient autrement dans l'avenir. Sans aucune consultation préalable des principales intéressées, on les a informées que désormais, elles formeraient un "pool" d'une dizaine d'employées de bureau pour une cinquantaine de professionnels.

Finis l'autonomie, l'initiative, le contrôle sur son propre travail, la connaissance des dossiers, le fonctionnement en équipe. Une quantité de travail sera distribuée à chacune le matin; des dossiers anonymes, et dont elle ne saura rien ni avant, ni après.

Comme chez les soeurs!

Jacqueline Vérité-Legua se sent dépossédée de tout ce qu'elle aimait dans son travail: *«Nous sommes devenues des bouche-trous, commente-t-elle. On nous demandera de répondre à la demande, d'où qu'elle vienne: faire la rotation au téléphone du "pool", faire les photocopies du "pool", etc. Et si nous ne sommes pas contentes, nous n'avons qu'à démissionner!»*

Après 31 ans dans l'ombre, maintenant libéré de ses responsabilités familiales, Jacqueline a décidé de militer. Éluée première conseillère du secteur bureau à l'exécutif de son syndicat, responsable du dossier de la condition féminine, elle entend faire connaître les droits de celles qui vivent la même chose qu'elle. *«Aujourd'hui, nous sommes devenues des pions. On ne nous respecte pas plus que dans le temps des soeurs, dit-elle. Il est temps d'y voir, afin que celles qui suivront reçoivent davantage de considération pour leur travail.»*



Jacqueline Vérité-Legua

Le dossier noir de Notre-Dame

par Louis-Serge Houle

Très sombre bilan que celui des relations de travail, à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Démotivation, surcharge de travail, coupures de postes, sous-traitance, accumulation de griefs, dégradation des conditions de travail ont rendu la vie impossible aux 2,200 travailleuses et travailleurs de cet établissement.

Et en prime, le nouveau directeur général, David Levine, nommé il y a un an, tente d'y introduire la qualité totale, un mode de gestion qui ne remplit déjà pas toutes ses promesses dans le secteur privé.

La situation est devenue à ce point insupportable, à Notre-Dame, que le 1er février, l'exécutif du syndicat a démissionné en bloc, espérant ainsi, au dire de l'ex-présidente Nathalie Dolbec, «secouer les troupes.» S'il est encore trop tôt pour mesurer les effets de ce remède de cheval, Nathalie Dolbec reconnaît que «ça jase maintenant beaucoup, dans l'hôpital, de toutes les difficultés que nous traversons.»

«C'est l'attitude méprisante du directeur des ressources humaines qui est en cause, affirme la présidente démissionnaire. Depuis que Yvan Faucher est en poste, en 1977, la situation n'a cessé de se détériorer. À un point tel que les employé-es ont perdu toute confiance dans la direction de l'hôpital et dans la façon de trouver des solutions. Pourtant, tous les moyens existent dans la convention collective pour régler les conflits. Le problème, c'est que la direction des ressources humaines ne respecte pas la convention!»

Bilan négatif

Récemment, le syndicat déposait au conseil d'administration un bilan des relations de travail, le troisième depuis 1977. «Dès l'arrivée de Yvan Faucher, la convention collective a été bafouée. Son interprétation par trop rigoureuse de la convention ne laissait aucune place à la négociation, de sorte que les griefs se sont accumulés.»

En 1987, alors qu'il y a 3,000 griefs accumulés, le syndicat fait appel à un deuxième médiateur pour tenter un rapprochement avec la partie patronale. Le premier médiateur s'était lui-même retiré du dossier après avoir



Nathalie Dolbec

déposé un rapport négatif à l'endroit de la direction. Cinq ans après avoir soumis ces différends à l'arbitrage, la direction se refusant à toute négociation, plus de 700 nouveaux griefs se retrouvent sur le bureau de la direction.

Au cours des dernières années, le fardeau de tâche des employé-es a augmenté de façon considérable, en raison notamment de la coupure d'une trentaine de postes et du non remplacement des postes vacants. Selon Nathalie Dolbec, les 320 accidents de travail survenus depuis 1991, dont 75% chez les infirmiers et infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires, sont attribuables en grande partie à cette situation.

ciaires, sont attribuables en grande partie à cette situation.

En outre, la politique en soins infirmiers ne prévoit aucun ajout de ressources. De sorte que trois équipes, plutôt que quatre, oeuvrent dans chacune des unités. Conséquemment, le temps d'attente pour être admis à l'hôpital est passé de 10 jours à deux mois. «En raison de ce délai, la condition des bénéficiaires peut avoir évolué et commander des soins plus particuliers, contribuant ainsi à alourdir davantage la tâche des employé-es», ajoute-t-elle.

Dans les autres départements, les problèmes sont tout aussi criants: coupures de postes et sous-contrats dans le secteur des services auxiliaires et métiers; hausse de la charge de travail des employés d'entretien en fonction du nombre de pieds carrés à nettoyer et non plus de l'état des locaux et des chambres. «Les corridors et les ascenseurs sont très propres, mais peut-on en dire autant du reste? De cette façon, la direction sauve la face aux yeux des visiteurs.»

Le syndicat de Notre-Dame avait très bien accueilli l'arrivée de David Levine à la direction générale de l'hôpital. «Nous étions heureux d'entendre son discours sur l'amélioration des services et de la qualité de vie au travail, indique Nathalie Dolbec. Mais nous sommes réalistes; le syndicat n'a été associé à aucune démarche à ce jour. Il est évident qu'aucun mode de gestion ne peut être efficace si les travailleurs n'ont pas leur place dans l'hôpital. La direction devra voir à améliorer le climat des relations de travail et ajouter des ressources.»

Un outil syndical sans pareil

Par Jacqueline Rodrigue

«*Bâtirente, c'est un des outils majeurs que nous nous sommes donnés ces dernières années pour contrôler notre argent. On obtient plus de Bâtirente que ce que l'on n'obtiendra jamais de toute autre institution financière*», affirme Marc Laviolette, président du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (Expro), et membre de Bâtirente depuis 1988.

En 1980, alors que l'entreprise faisait faillite, le syndicat découvrait qu'elle n'avait pas payé ses contributions au régime de retraite depuis quelques années, entraînant ainsi un déficit de quelque 800,000 dollars au fonds de pension des travailleurs. Dans cette faillite, le syndicat n'a jamais pu recouvrer cette part non versée de l'employeur. Il aura pu au moins récupérer celle que les travailleurs avaient mise dans le fonds.

Cette mauvaise expérience est à l'origine du choix de ce syndicat d'adhérer à Bâtirente. Cela s'est fait sur quelques années, car il aura fallu négocier le transfert du fonds de pension avec l'employeur et convaincre également les travailleurs qui, après une aussi mauvaise expérience, demeureraient méfiants à l'égard de tout ce qui se nomme fonds de pension.

«*Aujourd'hui, essaye d'enlever Bâtirente aux gars, ils n'accepteront jamais*, de s'exclamer Marc Laviolette. *Dans tous les dédales de l'ancien fonds de pension, nous avons finalement appris qu'il n'y avait pas de transparence économique. Ainsi, nous ne savions pas à quel point notre régime produisait des surplus, des sommes sur l'utilisation desquelles*

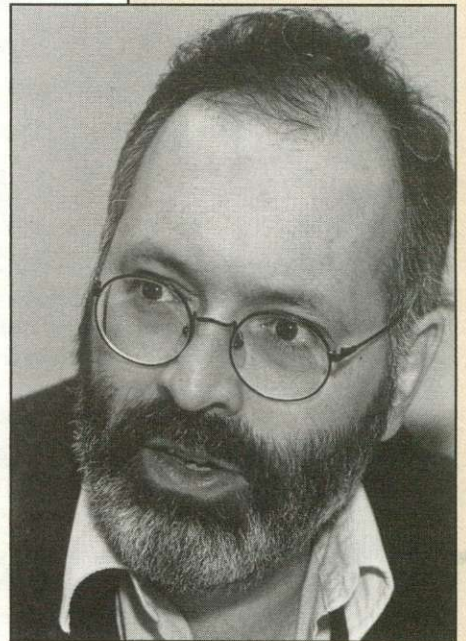
nous n'avons jamais eu notre mot à dire, poursuit-il. *Avec Bâtirente, maintenant, toutes les sommes investies dans le régime nous reviennent entièrement, et c'est un véhicule économique extraordinaire, auquel les ouvriers n'ont jamais accès dans une institution financière. Dans Bâtirente, nous avons accumulé des sommes dans notre fonds de pension deux fois plus vite que ce que l'on faisait avec notre ancien régime. Ce fut possible parce que le rendement a augmenté et parce que les surplus nous sont maintenant acquis. Nous avons également réussi à faire hausser la cotisation de l'employeur au régime*», explique-t-il.

Le contrôle du portefeuille

Dans Bâtirente, chaque individu est maître de son portefeuille. Il décide ainsi comment sa contribution sera investie, soit en actions, en obligations, ou encore dans un fonds diversifié. Ainsi, le syndicat peut jouer un rôle conseil et aider chacun au jour le jour mais, en bout de ligne, chaque individu prend ses décisions. «*Participer à Bâtirente, ça nous permet également de faire beaucoup d'éducation économique auprès de nos membres*, de préciser

Marc Laviolette. *Cela demeure une formule démocratique parce que les règles de fonctionnement sont décidées par notre assemblée générale, parce que nous sommes présents également à l'assemblée générale de Bâtirente et que c'est nous qui élisons le comité national qui détermine les grandes règles de fonctionnement. Ça fonctionne sur le même principe que la CSN et que nos syndicats locaux. Nous, on a même pu se créer un programme de pré-retraite à même notre régime dans Bâtirente*», poursuit-il.

Chez Expro, il y a trois autres syndicats CSN qui représentent de plus petits groupes de travailleurs, mais qui ont également adhéré à Bâtirente en voyant les avantages que le syndicat regroupant les travailleurs de la production en retirait. Finalement, peu importe la taille du syndicat et peu importe que l'employeur y participe ou non, tous les syndicats peuvent avoir accès à ce véhicule économique qu'est Bâtirente.



Marc Laviolette

• Les membres des syndicats CSN et leurs conjoint-es peuvent adhérer individuellement à Bâtirente et ainsi contribuer à un REER qui, tout en permettant d'accumuler de l'argent pour la retraite, permet aussi d'avoir accès à des déductions fiscales. Pour pouvoir déduire votre contribution à un REER sur votre prochain rapport d'impôt, vous pouvez contribuer à votre REER jusqu'au 28 février 1993.

Pas de panique!

Par Thérèse Jean

Le jour même où s'ouvrait la commission parlementaire sur le financement des services publics, le journal *La Presse* titrait à la une: «*Québec, la plus endettée après Terre-Neuve, 47,5 milliards, ou 6 938\$ par habitant*», et juste en dessous: «*Un déficit record de 4,6 milliards*».

Le gouvernement ne pouvait demander mieux comme préparation de terrain.

Mais il était loin de s'attendre à ce que sa dette fonde comme neige au soleil lorsque les centrales syndicales ont entrepris la démonstration que l'approche gouvernementale développée dans son document «*Vivre selon nos moyens*» donne une ampleur démesurée à son déficit.

Pendant plusieurs minutes, les fonctionnaires sont disparus dans les officines pour vérifier les chiffres, et le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances ne sont pas revenus sur le sujet. Après avoir affirmé que seul le Manitoba ne comptabilisait pas sa dette comme le Québec, Daniel Johnson a dû admettre que les autres provinces ne comptabilisaient que le service courant des régimes de retraite, ce qui ne représente qu'une petite partie par rapport aux obligations actuarielles totales que le Québec et l'Ontario comptabilisent dans leur dette.

Il n'en fallait pas plus pour que s'écroulent les comparaisons entre les provinces sur leur niveau d'endettement et que, du même coup, le discours alarmiste du gouvernement pour justifier des compressions budgétaires ne prenne du plomb dans l'aile.

Une autre réalité

Ainsi donc, si le gouvernement du Québec tient entièrement compte de ses obligations envers les fonds de pension des salariés de l'État, sa dette totale se chiffrerait à \$51 milliards et se retrouverait, au plan de l'endettement, au troisième rang au Canada. Mais la réalité est tout autre. C'est ce que le président de la CSN, Gérald Larose, a soutenu devant la commission parlementaire en affirmant que le gouvernement du Québec presse un bouton de panique en présentant la dette du Québec sans plus de nuance. Le président de la CSN est allé plus loin en ajoutant «*qu'à commencer par le gouvernement fédéral, et à l'exception de l'Ontario, aucune autre province canadienne ne calcule sa dette comme le Québec puisque celles-ci fonctionnent toutes sous le régime*



Les représentants des centrales lors de la présentation de leur mémoire conjoint sur la fiscalité en commission parlementaire. À l'extrême gauche, Jean Charest, économiste au Service de la recherche de la CSN, et Gérald Larose.

«*pay as you go*».) Autrement dit, à l'exception du Québec et de l'Ontario, toutes les autres provinces, y compris le fédéral, comptent leur dette uniquement en fonction des obligations pour l'année en cours.

En fait, si on exclut les obligations du gouvernement à l'endroit des fonds de pension et si on ne calcule que les emprunts réels à court et long termes, soit la dette directe, celle-ci se chiffre à \$33 milliards et le Québec se classe alors, au plan de l'endettement, sixième au Canada. Depuis pratiquement dix ans, cette dette demeure stable par rapport à l'évolution du PIB. Mentionnons également que la diminution progressive des transferts financiers du fédéral représente, au cours de la dernière décennie, près du tiers de cette dette. Ainsi nuancée et relativisée, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de quoi crier au loup.

La situation budgétaire du gouvernement est sous contrôle, a dit le président de la CSN en s'adressant aux membres de la commission parlementaire. Ce que le président du Conseil du Trésor a aussi admis. «*La réalité, c'est que nous sommes*

en aussi bonne ou meilleure situation que nous l'étions en 1984-85», a déclaré Gérald Larose.

Là où les points de vue divergent et s'opposent, c'est dans les solutions mises de l'avant pour s'assurer que l'avenir ne nous file pas entre les doigts. Du côté du gouvernement, on prône des compressions budgétaires. Du côté des syndicats, on défend une stratégie de développement économique fondée sur l'emploi et supportée par un régime fiscal revu en conséquence.

En parlant du document «*Vivre selon nos moyens*», Gérald Larose a ajouté, à l'attention des ministres Johnson et Lévesque: «*Votre projet est une construction qui vise essentiellement à réviser le rôle de l'État et à poursuivre des politiques néo-libérales. Cette construction masque un échec spectaculaire de vos propres politiques, alors que les principaux problèmes que vous éprouvez sont principalement liés au fort taux de chômage et d'aide sociale, à l'allègement du fardeau fiscal des hauts revenus, aux abris fiscaux et à l'économie au noir.*»

Coup fourré du fédéral

Les mandarins du ministère canadien du Travail se font ingénieux, par les temps qui courent, pour tenter d'accroître le rapport de force des employeurs durant une négociation. Ainsi, à l'article 108.1 du projet de loi C-101 visant à modifier le Code canadien du travail, le ministre se réserve le droit, *s'il estime qu'il y va de l'intérêt public*, d'obliger les membres d'un syndicat à se prononcer sur une offre patronale. On devinera qu'il a sans doute dans sa mire les employé-es de Postes Canada. Mais si ce projet de loi était adopté, il pourrait s'étendre aux employé-es des communications (Radio-Canada et autres), à ceux des éleveurs à grain, des minoteries, des ports, du transport. Ce projet a déjà franchi l'étape de la première lecture.

L'article 108.1 du projet de loi est inquiétant pour le monde syndical en ce sens qu'il donne énormément de pouvoir au ministre, contourne la démocratie syndicale, force un règlement sans aborder les questions relatives au protocole de retour au travail et veut obliger la conclusion d'une convention collective. Pourtant, le Code fédéral ne comprend toujours pas d'article interdisant le recours à des briseurs de grève. M.C.

Hôtellerie: deux bons règlements

En marge des négociations regroupées nationalement dans l'industrie hôtelière, les syndicats du Hilton Dorval, dans la région métropolitaine, et du Mont-Sainte-Anne, dans la région de Québec, ont tout récemment convenu d'ententes avec leurs employeurs respectifs.

Mont Sainte-Anne

Au Mont Sainte-Anne, les quelque 100 employé-es se sont prononcés dans une proportion de 97% en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans. Un contrat de travail comprenant des augmentations de salaire variant entre 11% et 16%, la récupération de trois jours et demi de congé de maladie et de l'ancienneté générale. Un des gains importants de cette négociation

réside d'ailleurs dans le fait que l'employeur a reconnu l'ancienneté générale des syndiqué-es, même s'il a repris cet hôtel à la suite



Ginette Dubé

d'une faillite. On comprendra qu'une telle reconnaissance a des incidences importantes sur l'octroi et le paiement des vacances.

La présidente du syndicat, Ginette Dubé, s'est dite satisfaite de l'entente et de la Fédération du commerce. «*Dans le contexte, c'est un bon règlement.*»

Hilton Dorval

Pour leur part, les dix employé-es affectés à la réception et aux réservations du Hilton Dorval ont donné leur aval à un contrat de travail d'une durée de trois ans, rétroactif au 7 juillet 1990 et se terminant le 6 juillet 1993. Les syndiqué-es ont obtenu des augmentations de salaire totalisant 14%. Ainsi, de \$9.76 qu'il était en juillet 1990, le salaire horaire passera à \$11.19 en juillet 1993. Concernant leurs autres gains, citons le paiement par l'employeur de cinq demi-journées de congé pour des visites médicales durant une maternité, ainsi que le paiement de 60% du salaire pour les deux premières semaines du congé de maternité, l'amélioration du régime d'assurance col-



Lucette Saint-Denis

lective, la possibilité de réduire sa semaine de travail pour des motifs personnels (âge, études, famille, santé, etc), et l'obtention d'une septième journée de maladie payée. Appelée à commenter ce règlement, la présidente du syndicat, Lucette Saint-Denis, s'est exclamée: «*Je ne changerais pas d'organisation syndicale! Nous avons toujours eu un support absolu de la CSN!*» Ce syndicat fera aussi partie de la prochaine ronde des négociations regroupées dans l'hôtellerie. M.C.

MOYENS DE PRESSION POUR FORCER LE GOUVERNEMENT À NÉGOCIER

Les ambulanciers enquêteront et dénonceront

Quelque 500 techniciens ambulanciers, provenant des quatre coins du Québec, ont manifesté le 31 janvier dernier devant le bureau de Montréal du premier ministre Bourassa, pour dénoncer l'utilisation de la loi 160, qui empêche une négociation essentielle à l'amélioration du service de transport ambulancier au Québec.

Cette manifestation clôturait une assemblée provinciale qui a réuni près de 700 techniciens ambulanciers. Au cours de cette assemblée, ils ont décidé de mettre fin aux moyens de pression conventionnels pour entreprendre une campagne de dénonciation de toutes les carences du système de transport ambulancier et de tous les tours de passe-passe des propriétaires de flottes d'ambulances.

«*Les syndicats de techniciens ambulanciers*

vont procéder à des enquêtes systématiques et dénoncer tous les problèmes actuels: qualité déficiente des équipements; manque d'ambulanciers dans certaines régions; manque de formation; non respect des normes de santé et de sécurité, tant pour les bénéficiaires que pour les travailleurs», a annoncé le porte-parole de la table provinciale des techniciens ambulanciers du Québec, Mario Cotton, au terme de cette rencontre de deux jours.

Rappelons que, depuis maintenant un an, les techniciens ambulanciers réclament qu'une véritable négociation ait lieu pour régler l'ensemble des problèmes du système de transport ambulancier. Jusqu'à présent, les employeurs, avec l'appui du gouvernement, ont refusé toute forme de négociation.

H.J.

La CSN reçoit l'appui de plusieurs groupes de femmes

Cinq groupes importants de femmes et de droits civiques appuient la CSN dans sa requête en mandamus contre la Commission des droits de la personne relativement à

GARDERIES

Disparités salariales

Les représentantes des travailleuses en garderie des comtés de Richelieu, Verchères et Yamaska ont dénoncé, en conférence de presse à Tracy, le fait qu'elles gagnaient \$1,63 de moins l'heure que la moyenne du salaire national pour le même nombre d'années d'expérience. Le salaire moyen dans cette région était en effet de \$8.37 l'heure comparativement à \$10.04 pour l'ensemble de la province.

Selon les porte-parole des garderies La Petite Marine et La Marelle, syndiquées à la CSN, cela démontre que ce travail n'est pas reconnu à sa juste valeur. Elles se comparent à d'autres occupations qui requièrent des exigences similaires et autant de responsabilités, comme les techniciens en loisirs et les enseignantes au préscolaire, qui gagnent des salaires beaucoup plus élevés.

Elles prétendent que les parents ne peuvent plus payer davantage (le coût de garde est de \$16 par jour dans la région) et que l'État devrait subventionner davantage les garderies. Les demandes des syndicats de garderies ont été déposées en septembre 1992 et le gouvernement n'a pas encore fait de contre-proposition. Luc L.

des plaintes en discrimination salariale dont sont victimes des travailleuses du secteur public québécois. Il s'agit de la Fédération des femmes du Québec, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec, de la Coalition en faveur de l'équité salariale, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et de la Ligue des droits et libertés.

L'audition de cette requête en mandamus a débuté le 10 février. Déposée en Cour supérieure le 23 décembre dernier, elle vise à

forcer un organisme public à accomplir un devoir que la loi lui impose.

À l'instar de la CSN, ces groupes ont demandé, en conférence de presse le 9 février, à la Commission des droits de la personne, de procéder dans les plus brefs délais à l'audition des plaintes de discrimination salariale déposées par la CSN et dont certaines remontent à 1987. «La Commission des droits de la personne doit consentir dès maintenant tous les efforts nécessaires pour mener à bien l'enquête sur les plaintes

en discrimination salariale, a déclaré Esther Déom, porte-parole des groupes ci-haut nommés. *L'inaction actuelle de la Commission dans ce dossier retarde indûment un processus légal prévu par la loi pour empêcher abus et discrimination. Ce dossier traîne maintenant depuis plus de cinq ans. C'est inadmissible. Les enquêtrices doivent poursuivre leur travail, c'est-à-dire procéder aux enquêtes et voir à l'application de la Charte des droits et libertés qui interdit la discrimination salariale basée sur le sexe*», de déclarer

Esther Déom.

Ces plaintes touchent des milliers de travailleuses des secteurs public et parapublic, soit 120,000 travailleuses réparties dans plus de 70 titres d'emploi. Les pertes estimées représentent annuellement quelque 300 millions de dollars pour les travailleuses visées. J.R.

Pierre Mercille honoré par la SNQ

Dans le cadre de son cinquième Gala annuel des grands prix régionaux, la Société nationale des Québécois (SNQ) de Lanaudière a décerné, le 6 février dernier, le prix d'initiative communautaire Henri-Pichette à notre camarade Pierre Mercille qui, après avoir milité durant une vingtaine d'années à la CSN s'est recyclé, en 1984, dans la production maraîchère, à Saint-Liguori. Pierre Mercille et associés ont été honorés par la SNQ pour avoir dit non au gaspillage et mis leur ferme, leur machinerie et leur surplus de carottes, de choux-fleurs et de courges de bonne qualité à la disposition de la Fédération des moissons du Québec, un organisme voué à l'alimentation de plus de 500 centres et maisons qui voient quotidiennement aux repas des personnes les plus démunies de notre société. Ce prix tire son nom du Chanoine Henri Pichette



Pierre Mercille a retrouvé de vieux amis de la CSN, lors de cette soirée de gala durant laquelle il fut honoré. Et à en juger par leur mine sur la photo, ils se sont bien amusés. De gauche à droite: Noël Lacas, conseiller syndical à Joliette et à la CSN durant de nombreuses années, aujourd'hui à la retraite; Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN; Pierre Mercille; et Guy Lévesque, aussi un ancien président du Conseil central de Joliette et conseiller syndical CSN à la mobilisation depuis plusieurs années.

qui a exercé ses fonctions dans la région de Joliette. Au cours de sa carrière, le Chanoine Henri Pichette a été aumonier des syndicats CSN de cette région et a notamment milité en faveur du coopératisme. En plus de Pierre Mercille, sept autres organismes ou personnes, dont la cé-

lèbre violoniste Angèle Dubeau, ont été honorés pour leur implication dans le monde artistique, économique, linguistique, sportif, etc. C'est le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, qui a représenté notre mouvement à cette soirée qui a eu lieu au Château Joliette. M.C.

Karen Young au 8 mars

La chanteuse et guitariste de jazz Karen Young se produira une trentaine de minutes au Lion d'or, à Montréal, le 8 mars, à l'occasion d'un 5 à 7 organisé dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Karen Young a composé la musique d'un vidéogramme portant sur «la force des femmes, une clé essentielle au développement», le thème retenu pour le 8 mars de cette année. On profitera également de la soirée pour diffuser ce vidéo. Des laissez-passer seront gratuitement disponibles au Comité de condition féminine de la CSN et au Conseil central du Montréal métropolitain, tous deux situés au 1601 rue de Lorimier, à Montréal, H2K 4M5. Le Lion d'or est situé au 1676 rue Ontario Est, à Montréal (près de Papineau). M.C.

À surveiller

Le dimanche 14 février commençait, au réseau TVA, une série de 24 émissions hebdomadaires d'information et de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail, intitulée «*La santé au travail*». La CSN est l'un des principaux commanditaires de cette série, avec la Fédération des caisses d'économie Desjardins et Transports Québec.

Les émissions durent 30 minutes et sont diffusées à 11 heures 30. Animées par Monique Simard, elles se composent de reportages, de témoignages, d'entrevues et de capsules d'humour. La série comprend des blocs de cinq émissions produites dans les studios du réseau à Québec, suivies d'un forum enregistré à Montréal. L.L.

QUÉBEC

Fermeture à Dellix

L'entrepôt de Dellix, une filiale de Provigo qui assurait la livraison dans des hôtels, des hôpitaux et différentes institutions, a fermé définitivement ses portes le 29 janvier. Ses clients seront désormais desservis à partir de Montréal. La restructuration du secteur de l'alimentation, qui a déjà servi de prétexte à de multi-

ples fermetures et mises à pied, avait entraîné, l'an dernier, 30 mises à pied à Dellix. Il restait 50 personnes. Dans un geste d'une rare générosité, l'employeur a offert de replacer 2 employés... à Montréal, et à la fin de la liste d'ancienneté! Le syndicat examine les recours à sa disposition. L.L.

Injonction contre Métro-Richelieu

Madame Ginette Piché, juge à la Cour supérieure, a émis, le 8 février, une injonction interlocutoire ordonnant à l'entreprise Épicier Unis Métro-Richelieu de cesser de négocier directement des ententes individuelles avec les salariés du secteur transport, jusqu'à ce que l'arbitre de grief saisi du litige tranche la question. De plus, cette injonction a aussi pour effet de suspendre les mises à pied annoncées à tous les salariés du secteur transport qui n'ont pas démissionné et, là aussi, jusqu'à ce que l'arbitre de grief saisi du litige tranche la question.

C'est le syndicat CSN de l'endroit qui a

présenté cette demande d'injonction dans le but de faire valoir les droits et de sauver les emplois de quelque 150 employés du secteur transport. C'est que le 6 janvier dernier, la direction des Épicier Unis Métro-Richelieu a annoncé la fermeture et la vente de ce secteur à trois compagnies sous-traitantes. Sur les 150 employé-es concernés par cette décision, 78 ont, jusqu'ici, démissionné. La décision de l'employeur devait entrer en vigueur le 4 février.

Le syndicat prétend qu'au sens de la convention collective, la direction des Épicier Unis Métro-Richelieu a agi illégalement. Il ne s'agirait pas d'une

DERNIÈRE HEURE

Au Hilton-Québec, c'est NON à 84,3%!

À l'hôtel Hilton de Québec, l'humeur n'est décidément pas aux reculs et il faudra bien qu'un jour ou l'autre la direction en prenne conscience. Réunis en assemblée générale le 11 février, quelque 300 travailleuses et travailleurs en lock-out depuis le 6 novembre ont rejeté dans une proportion de 84,3% les dernières offres patronales. Offres étant en l'occurrence un bien grand mot puisque l'employeur proposait rien de moins que 45 reculs, dont certains sur des acquis qui remontent à une dizaine d'années.

L'assemblée avait été précédée de réunions départementales au cours desquelles 210 personnes avaient pu être renseignées sur l'état de la négociation. «*C'était l'euphorie dans la salle à*

l'annonce du résultat», nous a confié la vice-présidente du conseil central Ann Gingras, elle-même ex-présidente de ce syndicat affilié à la Fédération du commerce.

Des plaintes en ver-

tu de la loi anti-scabs ont été déposées. D'autres le seront au cours des prochains jours, au criminel cette fois, à la suite d'événements sur lesquels nous reviendrons dans la prochaine livraison. M.R.

MONTÉRÉGIE

Formation sur le développement régional

Les cinq conseils centraux de la Montérégie (St-Hyacinthe, Sorel, St-Jean-sur-Richelieu, Granby et Valleyfield) ont commencé à s'activer sur la question du développement régional. Pour répondre aux besoins des personnes qui participeront aux plans stratégiques que les municipalités régionales de comtés ont commencé à élaborer, une session de formation spéciale sera donnée aux élu-es et aux salarié-es des conseils centraux, les 2 et 3 mars, à St-Jean, avec la contribution du Service de la recherche de la CSN.

Fermeture à St-Damase

En dernière heure, nous apprenons la fermeture présumément temporaire de l'usine de portes et fenêtres Supervision de St-

Damase, propriété de Joe Gingras et Fils, qui emploie 286 nouveaux membres de la CSN. Les employé-es de cette entreprise, vieille de 55 ans, sont en effet passés de la CSD à la CSN, il y a un an. La fermeture serait due à des problèmes de financement.

Moratoire à Tracy

Grâce aux interventions du Conseil central de Sorel et du Syndicat national des concierges des commissions scolaires de Sorel et Tracy, un moratoire de deux ans a empêché la fermeture des écoles Martel, Mgr Lavoie et Marie-auxiliatrice, à Tracy. Les représentants de la CSN ont soutenu que cela découragerait les jeunes familles à s'installer dans la municipalité, ce qui accentuerait l'étalement urbain. Luc L.

LA POCATIÈRE

Autobus détourné

Les 17 travailleuses et travailleurs du marché Provigo de La Pocatière, en lock-out depuis le 5 décembre, ne se sont jamais rendus visiter le siège social de la compagnie avec leurs camarades de deux autres supermarchés de Lévis et de Chicoutimi, en conflit eux-aussi. En effet, l'autobus dans lequel ils avaient pris place a été arrêté alors qu'il circulait sur l'autoroute Jean-Lesage. Amenés pour interrogatoire par des agents de la SQ, ils ont raté le rendez-vous. Au moment d'aller sous presse, les syndiqué-es attendaient une proposition de leur employeur. M.R.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Bureautique et français

L'Office de la langue française vient de produire le «Vocabulaire du traitement de texte». Ce vocabulaire français-anglais, conçu pour ceux qui utilisent un micro-ordinateur, nous présente plus de 500 notions spécifiques au traitement de texte ou encore empruntées à des domaines connexes.



Des exemples

- Column wrap - renouement de colonnes
- Data file - fichier de données
- Debugging - débogage
- Formatting - formatage
- Hardware - matériel
- Keyword - mot clé
- Laser printer - imprimante à laser
- Loading - chargement
- Print command - commande d'impression
- Preview - revue

On peut se procurer ce manuel en librairie, au coût de \$9,95. J.R.

Remerciements de Sainte-Thérèse

« La campagne de solidarité du 50 cents par membre par semaine, nous a énormément aidés à passer au travers notre

lutte. Sans cet appui financier supplémentaire au Fonds de défense professionnelle, plusieurs d'entre nous auraient connu la faillite. »

Le trésorier du Syndicat des travailleurs de Reynolds de Sainte-Thérèse, Normand Charbonneau, nous a téléphoné, le 5 février, pour remercier très sincèrement, au nom des syndiqué-es de cette compagnie, les organismes et les syndicats affiliés à la CSN qui les ont soutenus durant leur lock-out long de 23 mois, du 20 juin 1990 au 25 mai 1992. «Durant un conflit de travail, le moindre geste de solidarité est apprécié», d'ajouter Normand Charbonneau. M.C.

SOREL

Gel des traversiers

L'embâcle qui s'est formée entre Lano-raie et Berthier a cantonné les traversiers de Sorel-St-Ignace au quai, mais grâce à leurs luttes antérieures, les employés à plein temps de la société des traversiers continueront d'être rémunérés, durant cette interruption de service. Luc L.

BIENVENUE

Caisses enregistreuses

C'est ce 27 janvier que les treize employé-es de la compagnie Metro Hammond International, à Montréal, ont déclenché le processus légal conduisant à la reconnaissance de leur syndicat CSN à titre d'agent négociateur de leur future convention collective en déposant une requête en ce sens auprès des instances gouvernementales appropriées. Cette entreprise vend et installe des caisses enregistreuses, des systèmes de gestion de boissons et de l'équipement divers dans les hôtels, bars et restaurants.

Sillery

Les 32 employé-es du Supermarché Cou-lombe, à Sillery, près de Québec, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et sa Fédération du commerce.

CH de Verdun

Le Syndicat des travailleurs du centre hospitalier de Verdun, pour sa part, a demandé d'être accrédité pour représenter les sept employées du casse-croûte de l'hôpital, «La Fringale».

Beauce

Les six chauffeurs

d'autobus scolaires à l'emploi de la compagnie H. Brochu et Fils ont aussi demandé d'être reconnus comme groupe syndiqué au sein du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la Beauce.

Hull

Le Syndicat des travailleuses du Centre Metchtild a aussi déposé une requête en accréditation, cette fois pour représenter les dix-sept salariées de cette maison d'hébergement pour femmes victimes de violence. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, le seul du genre dans la ville de Hull.

J.-P. P.

Vote à Charles-Lemoyne: 70% CSN!

Les employé-es de l'Hôpital Charles-Lemoyne, à Greenfield Park, préfèrent massivement la CSN à l'Union des employé-es de service-local 298 (FTQ). À l'issue d'un vote à scrutin secret, qui a eu lieu sous la surveillance du ministère du Travail le 28 janvier, les syndiqué-es de cet hôpital, situé sur la rive sud de Montréal, ont en effet voté dans une proportion de 70% pour demeurer affiliés à la CSN et à sa Fédération des affaires sociales. Sur 822 votants (1,049 personnes avaient droit de vote), 574 se sont prononcés pour la CSN, contre 231 pour le local 298. Dix-sept bulletins ont été rejetés.

Parmi les motifs qui ont milité en faveur de la CSN, il y a la capacité du syndicat à défendre efficacement les travailleuses et les travailleurs, la satisfaction des personnes à l'égard du fonctionnement syndical démocratique, ainsi que l'expertise de négocia-



Ce groupe d'employé-es de l'Hôpital Charles-Lemoyne, à Greenfield Park, a travaillé fort tout au long de la campagne d'allégeance syndicale pour que les employé-es de l'hôpital de la rive-sud de Montréal votent à 70% en faveur de la CSN.

tion de la CSN dans le secteur public et parapublic.

Ce vote vient donc mettre un point final à cinq ans de vains efforts de la part du local 298 pour recruter les salarié-es de Charles-Lemoyne.

Le lendemain de ce vote significatif, le président du syndicat, Jacques Létourneau, a lancé un appel à l'unité syndicale afin «de rassembler nos forces autour des objectifs syndicaux que nous poursuivons en vue de préserver nos droits et d'améliorer nos conditions de travail.» M.C.

Afrique ensanglantée

Même les charniers du Libéria sont négligés. Il n'y en a plus que pour la Somalie où l'on veut «redonner espoir». Comme si l'Afrique ensanglantée en était à une période de rémission. Le patient retour à la paix en Angola et au Mozambique est compromis. En Afrique du Sud, le bras de fer se poursuit entre les tenants minoritaires du pouvoir et la majorité qui aspire à une vie décente dans une société que l'on voudrait non raciale. Que dire du Zaïre qui ne finit pas de s'enflammer? Mobutu y bat les records de longévité et semble peu importuné par les semonces de la France, des États-Unis et de la Belgique. Un sinistre général (Eyadéma) repousse sans cesse, au Togo, la transition vers la démocratie.

Jean-Paul II a voulu à sa manière attirer l'attention sur le succès qu'a connu le Bénin — où fut battu aux urnes le dictateur Kérékou, remplacé par un ancien expert de la Banque Mondiale, Nicéphore Soglo. Le pape a aussi tenu à renouer avec l'Ouganda

lors de son dixième voyage en Afrique, avant de faire une brève escale au Soudan auquel il reproche de vouloir imposer la loi islamique à des non-musulmans en rébellion dans le sud du pays.

Je me disais que de la «papemobile» n'émanerait que des placébos pour l'au-delà. Il faut reconnaître que Jean-Paul II a su fustiger les responsables des troubles au Togo où il déplore le «mépris des aspirations légitimes» du peuple. Les choses se passent comme si Jean-Paul II renouait avec le cri lancé à Port-au-Prince: «Il faut que quelque chose change ici», peu avant que ne tombe le dictateur Jean-Claude Duvalier.

Le Cameroun interdit le *Canard enchaîné*. Les GI's découvrent une cache de 30 tonnes de munitions dans la capitale somalienne, Mogadiscio, où l'ONU s'appête à lancer la plus grande de ses opérations d'*ingérence humanitaire*. Il me semble que l'Afrique accentue sa descente vers l'abîme, malgré quelques ex-

emples encourageants de solidarité: courant accentué vers la décentralisation dans des pays sahéliens, échanges nombreux entre jeunes Sénégalais et Québécois mis en contact par le biais de la Fondation Paul Gérin-Lajoie; innombrables gestes de dévouement d'équipes de soins de santé primaires, etc.

Les médias continuent d'étaler des tableaux inquiétants de sécheresses, de famines, de guerres civiles, de cas où la justice est impuissante à corriger les crimes et les exactions. La liberté d'opinion ne saurait être bafouée sans limite, cependant, et il faut se réjouir de l'apparition de nombreuses ligues des droits en Afrique. L'une d'elle, au Nigéria, vient de signaler que les condamnations pour responsabilité dans les émeutes interethniques dans le nord du pays ne frappent pratiquement que des chrétiens Katsafs qui ne sont pas des «criminels», mais des leaders d'opinion pris comme boucs émissaires.

Des Africains en exil répètent que la source principale des maux en Afrique tient au fait que les Européens l'ont dépecée à leur profit en 1885, à Berlin. Il serait temps que les puissances d'aujourd'hui se réunissent de nouveau pour redonner cette fois aux peuples africains et aux vrais démocrates du continent la chance de se retrouver dans la voie du développement et de la démocratie.

Clément Trudel

Tué pour son courage



Ugur Mumcu est le treizième journaliste assassiné en un an en Turquie. Journaliste vedette de *La République*, il se savait menacé. Dans ses enquêtes et ses livres, il dénonçait la mafia turque, l'intégrisme musulman, les militaires (il avait fait de la prison à deux reprises) et les séparatistes kurdes. Un dimanche de janvier, la garde qu'on lui avait assignée faisait relâche. Pan! Une vie est soufflée, comme le fut, trois ans plus tôt, celle de Cetin Emec, autre reporter vedette. Mais peut-on vraiment tuer les idées défendues par un journaliste courageux abattu à la faveur d'un «acte sauvage»?

Au moins quatre groupes musulmans et un groupe kurde (PTK - Parti des travailleurs du Kurdistan) ont revendiqué l'attentat. Tout de suite, avant même de songer à la splendeur des funérailles qui lui seraient faites, on s'est demandé: «qui sera le prochain?» Il n'y a pas si longtemps, au Liban, on séquestrait des journalistes jugés gênants qui subissaient une mort en douce.

En Turquie, il fut un temps (avant 1980) où le terrorisme faisait 25 victimes par jour. Les militaires sont venus, ce fut une «trêve» de quatre ans, mais le coup d'État a donné lieu à quelque 250,000 arrestations. Des milliers de Turcs ont attendu jusqu'à 10 ans l'instruction de leur procès. La haine a repris ses droits, comme on peut le vérifier dans le nombre effarant d'attentats. La mort de Muncu aura au moins servi à faire le point sur les forces qui mettent la Turquie en danger.

C.T.

Sagesse d'Arias

L'autre jour, sur l'un des murs du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, à Montréal, j'ai vu et copié ces belles paroles de l'ancien président du Costa Rica, Oscar Arias (prix Nobel de la paix):

«L'Histoire ne peut qu'emprunter la voie de la liberté. L'Histoire ne peut avoir qu'une âme, la Justice. Si l'on chemine en sens contraire de l'Histoire, on emprunte la route de la honte, de la pauvreté et de l'oppression. Il n'y a pas de révolution en l'absence de liberté. Toute oppression se dirige dans la voie contraire à ce qu'est l'âme de l'Homme.»

C.T.



Àgé aujourd'hui de 32 ans, le Montréalais Malcom Mack MacKenzie Jr possède, à mon avis, le bagage et le potentiel musical pour faire une percée significative du côté de la scène country-folk-rock américaine! C'est là une conclusion qui s'est imposée d'elle-même après avoir écouté l'album au titre tout à fait dylanien mis sur le marché à l'automne 1991: *It Takes A Lot To Laugh, It Takes A Train To Cry**.

L'express Lincoln-Montréal

Né à Lincoln, Maine, en septembre 1960, de l'union d'une Micmac originaire de Restigouche, au Québec, et d'un père américain, Mack MacKenzie a pincé ses premières cordes de guitare à l'âge de huit ans. Plus tard, au début des années 70, alors qu'il entraînait dans l'adolescence, il a suivi sa famille et déménagé à Montréal. On devine la suite. Une première

Mack MacKenzie

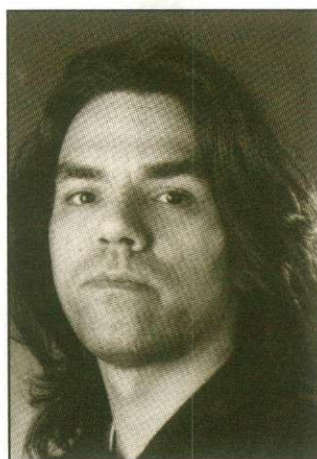
formation dès l'âge de 14 ans. Et puis, quelque part vers 1987, l'auteur, compositeur, chanteur et guitariste Mack MacKenzie a formé, avec son frère Stuart, lui aussi chanteur et guitariste, un groupe au nom évocateur: *Three O'Clock Train*.

Avant d'enregistrer *It Takes A Lot To Laugh, It Takes A Train To Cry*, Mack MacKenzie et *Three O'Clock Train* ont notamment roulé leur bosse dans différents festivals de musique folk, fait la première partie des spectacles de Rick Danko (ex-*The Band*), des *Cowboy Junkies*, de *Los Lobos*, de *John Hiatt*, participé à quelques émissions de

télévision et signé des chansons et des musiques de film, dont celles de *Train Of Dreams*, réalisé par John N. Smith pour l'Office national du film.

L'album

Sur *It Takes A Lot To Laugh, It Takes A Train To Cry*, la compagnie mont-réalaise Justin Time a donc réuni une compilation de 11 chansons composées et enregistrées depuis 1987, dont les meilleures pièces de deux albums préalablement enregistrés pour d'autres compagnies de disques indépendantes. Les textes de MacKenzie m'appar-



raissent bien figolés et traitent surtout d'amour, d'amours troubles, de peines d'amour, d'identité, d'espoirs et de rêves. Quant aux musiques, elles sont harmonieuses, mélodiques et rythmées. Parmi les chansons marquantes de cet album, citons *Another Dream (Part Two)*, *Some Evening Never End*, *Killer Me*, *Train Of Dreams*, *Muscle In* et *Pictures And Songs*. En terminant, disons qu'on retrouve aussi l'excellent guitariste Rick Haworth dans certaines pièces. Il a notamment accompagné Michel Rivard, Paul Piché, Carole Laure et plusieurs autres.

Étiquette Justin Time: JTC-8434-4.

**It Takes A Lot To Laugh, It Takes A Train To Cry* est le titre d'une chanson de Bob Dylan comprise dans le merveilleux album *Highway 61 Revisited*.

Michel Crête

MÉDIAS

Justice sociale et croque- morts

Que M. Bourassa reste ou ne reste pas premier ministre, qu'il se représente ou non, son gouvernement nous aura convié à des obsèques: celles de l'État-providence.

Le chroniqueur financier de *La Presse*, Claude Picher, s'en réjouissait déjà le jeudi 11 janvier: «En un mot, le message que nous envoie Québec, c'est que l'État-providence est mort. Il était à peu près temps.»

Voilà, vous direz-vous, ce qui fera verser des larmes de sang aux Malenfant, Bertin Nadeau, Michel Gaucher et autres «Corporated Welfare

State Bums», pour reprendre l'expression combien prophétique de feu David Lewis.

Mais, voilà!, ce ne sont pas eux qui sont visés. Eux n'ont connu que des mésaventures liées à une malencontreuse conjoncture. Les pelés, les galeux d'où viennent tout le mal, ce sont tous ceux qui profitent de «l'universalité et de la générosité des programmes sociaux.»

M. Picher a tenu à éclairer notre lanterne: «Le temps est également venu de contrôler la masse salariale de la fonction publique... et de faire participer l'étudiant universitaire québécois (dont les frais de scolarité sont inférieurs de 51 p. cent à la moyenne des autres provinces).»

Il faut vivre selon nos moyens. Entendons: selon ses contacts et sa situation so-

ciale. Et tant pis, sans doute, pour ceux qui n'en ont pas, des moyens. La société n'a plus à les prendre en charge. Sauf, sans doute, les plus démunis, ceux dont le spectacle nous sera insupportable et à qui nous trouverons des mouroirs ou des hospices pour les mettre à l'abri de notre vue. Comme dans le bon vieux temps.

Vivre selon nos moyens, ce sera donc renoncer à aller à l'université ou à aller voir le médecin si on doit choisir entre le coût réel des études ou les frais modérateurs et l'essentiel.

Tout le monde a pris place dans le cortège funéraire de l'État-providence, y compris le président du Mouvement Desjardins, dont on peut sans doute se demander où étaient ses tickets modérateurs

quand il finançait le «toffe de la Malbaie».

Vivre selon ses moyens, cela pourrait peut-être dire également repenser le petit confort en banlieue, le transport routier au détriment du rail, et tout le gaspillage de fonds publics causé par la société de consommation.

Avant de retourner à l'âge de pierre social d'avant l'État-providence et de rétablir la loi des «boss», il faudrait s'interroger sur ce que le gouvernement Bourassa et les médias appartenant à nos maîtres de la finance veulent mettre en terre. Heureusement qu'un éditorialiste, Jean-Robert Sansfaçon, dans *Le Devoir*, a refusé jusqu'à présent de joindre sa voix à ces hymnes funèbres.

Jacques Guay

CINÉMA

Quand la PASSION devient cul par dessus tête

FATALE (DAMAGE)

Un film de Louis Malle, avec Jeremy Irons, Juliette Binoche, Miranda Richardson, Rupert Graves et Leslie Caron. D'après le roman de Josephine Hart.

L'histoire du sexe au cinéma

Les années 60: le cinéma XXX et le «hard core», où l'on voit des sexes, des kilomètres m de peau pendant 90 minutes.

Les années 70: le «soft core». Le sexe masculin disparaît de l'écran. On essaie de broder une histoire autour de la peau et du sexe féminin. Seule exception: le génial *Dernier tango à Paris* de Bertolucci.

Les années 80: avec *37,2 le matin* et *9 semaines et demie*, on veut transcender quelque chose au-delà de la peau et des sexes, histoire de s'amuser du sexe au cinéma. Suivent une série de «thrillers», autour de 2, 3 ou 4 sexes et quelques mots. Ces films ont tous le mot fatal au début, au milieu ou à la fin des titres et charrient une morale américaine qui veut protéger le sacro-saint couple de banlieue!

Les années 90: elles débute avec *Basic Instinct*, un film charnière. Au-delà des mètres de peau, des accouplements, de la bisexualité qu'on y retrouve, les regards, et surtout les dialogues, deviennent sexuels... Sharon Stone a outrepassé le mandat de son metteur en scène.

Depuis, quelques copies médiocres de ce dernier, y compris le récent *Body of Evidence* avec Madonna, la reine du sexe.

FLASH

DAVIS INLET,
25 ANS PLUS TARD...



Fatale

Louis Malle est un cinéaste en pleine possession de ses moyens. Le casting de *Fatale* est parfait. Je ne peux que répéter le respect que j'ai pour le travail de Irons et Binoche. Richardson est une excellente comédienne anglaise qui gagne à être connue de ce côté-ci de l'Atlantique. Leslie Caron occupe pleinement un petit rôle secondaire. *Fatale* a tout pour être un grand film. Méfiez-vous de la critique; ce n'est justement pas un autre *Basic Instinct*. On en sort bouleversé, mais surtout pas excité... Ce film ne passera jamais à *Bleu Nuit*.

L'histoire est classique. Stephen, dans la cinquantaine, est un ministre tout ce qu'il y a de plus british: succès politique, financier, familial et heureux. On devine la suite: le triangle amoureux, le drame, voire la tragédie,

que je ne vous raconterai pas.

Le film débute en campant les personnages entourant Stephen pour bien circonscrire son «rationnel» et l'importance qu'il y attache.

La seule chose qui pouvait bouleverser son environnement était évidemment une passion amoureuse ou sexuelle, c'est donc dire l'«irrationnel». Arrive donc, après 5 minutes, le coup de foudre. Au cinéma, c'est généralement joyeux, euphorique, éclaté. Les personnages ne tiennent plus en place et se sautent dessus. Dans la vraie vie, on perd ses moyens, on ne sait trop quoi dire et tout se passe dans les yeux. En 87 secondes et moins de vingt mots, Malle nous présente un vrai coup de foudre.

Plutôt qu'une première baise à n'en plus finir, où l'harmonie sexuelle scellera le couple, une bousculade, des trébuchements et une

éjaculation précoce. Malgré la complicité qui s'installera tout au long du film, nous ne verrons jamais de scènes de baise qui combent nos désirs; ils les gardent pour eux.

Après chaque baise suit le sentiment de culpabilité, comme après les premières masturbations, parce que c'est malsain, parce qu'elle est la fiancée du fils, parce que le triangle ne peut être rompu. Seul le «rationnel» du ministre le sera. Il tentera de mettre fin à cette passion, puis récidivera, et arrivera la tragédie. On la sentait depuis longtemps.

La fin est ouverte et laisse perplexe sur l'interprétation du coup de foudre. Est-ce que tout est arrivé de façon circonstancielle, démentielle, à cause du destin, d'une chance ou d'une malchance?...

Cinématographiquement, on a droit à de courtes scènes isolées de plans noirs, comme des chapitres, peu de dialogues. On manque le début et la fin de chaque scène, comme si on était un voyeur de passage. On ne peut s'identifier à ces personnages tellement leurs gestes sont lourds de conséquences.

Depuis *Le dernier tango à Paris*, paru en 1972, aucun film n'a présenté de façon aussi vraie la passion sexuelle à l'écran. Espérons que nous n'attendrons pas vingt ans pour que le cinéma récidive.

Michel Tremblay





Le Devoir: un must

Un événement extraordinaire se déroule depuis deux ans et demi: la renaissance du journal *Le Devoir*, ou plutôt sa seconde naissance. Je lis ce journal depuis la fin des années trente. Jamais je n'y ai vu transformation comparable, pareil regain d'intérêt, semblable effort de revitalisation. Cet effort considérable n'a pas eu seulement pour résultat un saut qualitatif et quantitatif de la page éditoriale, des collaborations et du contenu rédactionnel en général, mais il a porté sur l'ensemble de l'entreprise. Sa santé financière était plus que compromise. Alors voici le redressement: réorganisation, injection de capital neuf, rationalisation et stimulation des différents services, promotion accrue, modernisation des moyens techniques, intérêt financier ou autre d'un nombre important de personnalités et institutions québécoises (la CSN en est), et aussi des employés. Telle est l'espèce de révolution positive qui s'est emparée de ce journal sous le directorat de Lise Bissonnette, avec le concours impressionnant de nombreuses compétences pour l'aider.

C'est la troisième fois en deux ans que j'écris quelque chose, ici dans ces pages, sur *Le Devoir*. C'est que je sens depuis ce temps que quelque chose de très important et de moderne est en train d'avoir lieu dans cette boîte. Et voici pourquoi je reviens à la charge. C'est qu'il faut tout faire pour sauver ce journal et contribuer à le catapulter vers l'avenir.

Trouver 10,000 lecteurs de plus

Il lui faut 10,000 lecteurs de plus. C'est là que se situe son seuil assuré de rentabilité. Voici ce que le public peut faire à ce sujet, mais parlons d'abord de certaines raisons pour lesquelles il se doit de le faire.

Le Devoir est le seul quotidien vraiment libre

du Québec, libre de toutes les pressions, des gouvernements, des partis politiques, des corps organisés et des grands intérêts financiers. En fait, son esprit est aujourd'hui plus libre, si possible, qu'il ne l'a jamais été.

Fera-t-on des objections? Un exemple, le mien. Je suis indépendantiste. Or rien ne prouve que ce journal appuiera finalement l'indépendance du Québec. En tout cas, il ne s'est jamais engagé jusque-là. Ou encore: j'ai toujours été syndicaliste. Or rien ne prouve qu'il ne critiquera pas à l'occasion des syndicats avec vigueur. Eh bien, là n'est pas la question. La question est celle-ci: nous devons être prêts à assumer les risques de la liberté. Voici sur quoi nous pouvons et devons miser à propos du *Devoir*, et c'est très important: sa liberté, sa probité, sa valeur intellectuelle, son sens démocratique, son inclination fondamentale qui le voue à la défense des intérêts des Québécois. Je parie pour ma part sur ces garanties. Ce pari est amplement fondé, je crois.

Il appartient aux Québécois de s'arranger pour que *Le Devoir* vive. Mais cela ne se fera pas facilement ni par miracle. Les syndicats savent depuis toujours le pouvoir de l'organisation à la base. La survie du *Devoir*, pour ce qui est du nombre des lecteurs et abonnés, doit s'organiser. Ce ne peut être une affaire de technocrate. Ne peut-on pas concevoir une campagne originant des associations et institutions populaires, culturelles, syndicales, économiques, patriotiques, éducationnelles, sous la responsa-

bilité d'un organisateur rompu à ce genre de campagnes? Je ne pense pas en effet à une campagne ayant je ne sais quel caractère "officiel", planifiée

En dépit des tourments de toutes sortes, en dépit des hauts et des bas que 83 années d'existence ont apprivoisés et surmontés, *Le Devoir* est généralement resté fidèle à sa devise.

Si nous cette ténacité qui prend racine à même cette devise.

Une ténacité qui nourrit cette volonté de faire vivre une presse libre, dynamique, indépendante. Un authenticité idéal qui se traduit, encore aujourd'hui, par un immense effort de relance.

Insister dans un monde où tout bouge et se transforme si rapidement constitue déjà un défi de taille.

Persister à donner un sens aux événements sans se laisser porter par les modes en est un autre.

C'est ainsi que la presse sert le mieux la collectivité: en cultivant un regard critique face aux événements, en étant au nombre des remparts essentiels à la démocratie.


C'est dans une transmission significative et complète des connaissances que le pouvoir s'en trouve le mieux partagé, et que de cette chimie résultent des hommes et des femmes plus libres.

Tout comme la démocratie, l'information libre n'est jamais acquise. Elle se gagne au jour le jour par les efforts de des hommes et des femmes mettent à la disposition et à la protéger.

Fais ce que dois, voilà une entreprise qui se vit au quotidien.

LE DEVOIR, SAMEDI 30 JANVIER 1993

Fais ce que dois



La Confédération des syndicats nationaux
1601 rue de Lorimier Montréal, H2K 4M5

La page d'annonce payée par la CSN dans l'édition du 30 janvier du *Devoir*.

par des "spécialistes" ou par des "professionnels" de la "vente"... Je pense à un authentique travail à ras du sol, selon les techniques éprouvées de l'organisation, par démarches et contacts, et faisant suite à une prise de conscience collective. Le Québec a une riche expérience de ces initiatives fécondes. Il suffirait d'un certain appui des appareils. Le nouveau *Devoir* est suffisamment important pour justifier cette concertation.



À nouveau l'apocalypse

Les jours se suivaient semblables aux précédents, frappés par cette froidure qui dure plus ou moins longtemps sous nos climats qu'on dit pourtant tempérés. Le froid en effet, plus qu'un sujet de conversation dans les centres commerciaux, qui ont pour ce faire remplacé les perrons d'église et le magasin général, devient parfois un élément majeur de notre vie en société. Si ce n'est plus tellement de récoltes qu'on discute, le vocabulaire n'en reste pas moins marqué par nos origines paysannes.

Le fumier, par exemple. Mot poli que celui-là.

Quelles fleurs veulent faire pousser les Richard Lafferty, Bernard Valcourt, Pierre Blais, André Bourbeau? En tout cas, ils ne lésinent pas sur l'engrais!

Prenez ce Richard Lafferty, de la maison de courtage montréalaise Lafferty, Harwood & Partners Ltd. *Le Devoir* dévoilait le contenu d'une analyse du président lui-même, dans laquelle le combat politique de Lucien Bouchard et de Jacques Parizeau était associé à celui d'Adolf Hitler. Rien de moins. Si on peut convenir que Jacques Parizeau ne soit pas des mieux avisés dans ses déclarations, par les temps qui courent, et que Lucien Bouchard brille trop souvent par son absence quand des questions sociales et économiques importantes sont en discussion, cela ne fait pourtant pas de ces deux hommes des émules du III^e Reich! Selon M. Lafferty, les nationalistes font peser sur le Québec un climat de terreur: «Le succès d'Hitler était entièrement fondé sur la peur et ce sont précisément les tactiques du Parti québécois.» On croirait entendre les ML de la belle époque!

Et que dire de ce Bernard Valcourt, dont il faut bien constater que sa collision avec un poteau de clôture, il y a quelques années, a fait plus de dommages qu'on ne l'avait cru au premier examen. Aux oreilles d'abord, car il n'entend manifestement rien, même si c'est crié par 50 000 personnes. Au

cerveau aussi, si on en juge par ses réponses en défense de son indéfendable projet de loi. Au coeur, enfin. Car en dépit de cette manoeuvre de diversion qui a consisté à attirer l'attention sur les couilles du gouvernement, ce sont ses lacunes côté coeur qui ont été mises en évidence ces dernières semaines.

«C'est des cochonneries. Réponds pas à ça!» De sa voix de baryton en fin de carrière, c'est le conseil qu'a donné Brian Mulroney à son ministre en Chambre. Son ministre qui s'est étonné «que c'est seulement au Québec que ça jappe tant que ça» contre son projet de loi.

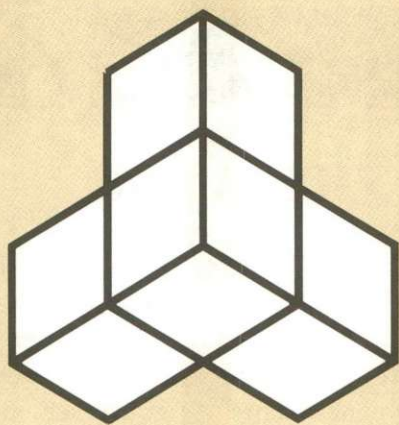
L'explication est venue de ce brillant ministre Pierre Blais, consacré champion des conservateurs au Québec. S'inspirant de son chef qui soutenait il y a quelques mois que tous ceux qui voteraient NON au référendum étaient des ennemis du Canada, Pierre Blais voit dans la défense des chômeurs rien de moins qu'un complot séparatiste. «Quand vous voyez Lucien Bouchard avec Gérald Larose, ne cherchez pas pourquoi ils sont ensemble. C'est pour nous faire du tort. Ils veulent nous débarquer.»

Cela fait pas mal de monde du côté des séparatistes. Du NPD aux libéraux fédéraux, dont quelques-uns ont marché à Montréal, en passant par les évêques canadiens, le Barreau du Québec et même Ghislain Dufour, qui craint pour la paix sociale si le projet de loi C-105 devait être adopté.

Bien sûr, il y a le président de The Canadian Chamber of Commerce, David Maclean, qui trouve que la baisse des prestations est une bonne chose. «Ça ne représente que deux tasses de café par semaine», estime-t-il. Mais comme ce monsieur ne paie pas son café, son point de vue perd de la valeur.

Et l'ineffable André Bourbeau, qui admet que les mesures fédérales vont domper au moins \$30 millions dans sa cour québécoise. Et qui s'en félicite! Lui et Valcourt auraient mis au point un pacte de suicide au nom de leurs gouvernements respectifs qu'on ne s'en étonnerait pas.





BÂTimente

dans son fonds diversifié,
a rapporté en 1992
de meilleurs rendements que
plus de 90% des fonds de pension
au Canada



**Vous avez jusqu'au 28 février
pour acheter votre REER Bâtirente**

**pour qu'il soit déductible
de votre impôt 1992**